

COMPTE RENDU

I^{ère} rencontre avec les propriétaires de barrages ou de terrains à proximité de barrages sur le bassin versant de la Glane

Réunion du 13 janvier 2009
Salle des Carderies d'Oradour sur Glane

Présence :

- M. Alain BABULLE – Vice-Président du SABVM
- M. Yoann BRIZARD - Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne Moyenne
- M. Raymond FRUGIER – Maire d'Oradour sur Glane
- M. Jean Louis THOMAS – Mairie d'Oradour sur Glane
- Mme Aude SOULIMAN COURIVAUD – Mairie de Saint Junien
- M. Michel BURGUET – CTM Saint Junien
- Mme Josette VALLAT – Mairie de Javerdat
- M. Thierry MERLAUD – Direction régionale SNCF
- M. Gérard JOURDY – Féériland
- M. et Mme Franck BAHUAU – La petite Maillerie
- M. Pierre SERVAUD – Veyrac / La Glane
- M. Oger ROUGIER – Moulin du Pont à la Planche
- M. Thierry ROUGIER – Moulin du Bas Dieulidou
- M. Miles WAIDE – Moulin Vallier
- M. Bernard SCHWARTZ – Nieul / Ruisseau de Valette
- M. Bernard DESCHAMPS – Pont du Colombier
- M. Georges RAINSFORD – Moulin des Grattes

Excusés :

- M. Pascal BELIVIER – Seuil dans le village martyr
- M. Ian JONHSON – Moulin de la petite Maillerie / pouvoir donné à M. et Mme BAHUAU

Contact informel précédent :

- Mme Simone DERRIER – Moulin Montjonc
- M. Jean Pierre DURIEUX – Moulin de la Poitevine

Accueil effectué par **M. FRUGIER**, maire d'Oradour sur Glane, qui souligne l'intérêt particulier de la mairie d'Oradour sur Glane pour cette étude. En effet, la commune est propriétaire du barrage des carderies qui, comme ses équipements (vannages), se dégrade. Il est heureux de voir que l'étude proposée par le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne Moyenne devrait permettre d'y apporter des solutions.

Introduction de la réunion par M. BABULLE qui laisse la parole à **M. BRIZARD**

M. BRIZARD expose des éléments quant à l'objet de cette réunion :

La directive cadre sur l'eau (directive de l'union européenne) demande un retour au bon état écologique des eaux et des cours d'eau avant 2015. Les différents états des lieux réalisés sur le bassin de la Vienne en général et sur celui de la Glane en particulier montre la dégradation morphologique des cours d'eau.

De plus, le Grenelle de l'Environnement (article 26 notamment) introduit des nouvelles notions de continuité écologique et de trame bleue qui demande implicitement des investigations particulières sur les ouvrages transversaux (barrages, seuils, digues, etc.).

Ce nouveau contexte a incité les élus du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne Moyenne à lancer une étude technique et économique des aménagements d'ouvrages transversaux du bassin versant de la Glane ayant pour objectifs la transparence des ouvrages vis-à-vis de :

1. la migration piscicole,
2. le transit des sédiments.

En fonction des aménagements proposés, les études de la correction hydro morphologique du cours d'eau devront être prises en compte.

L'objet même de cette étude induite qu'il est inconcevable qu'elle puisse faire sans concertation avec les propriétaires des parcelles concernées.

M. BRIZARD rappelle ensuite l'importance d'avoir une vision globale à l'échelle du bassin versant pour les 2 problématiques à l'étude. Pour ce faire, une carte représentant l'ensemble des seuils du bassin versant de la Glane est projetée. La situation des seuils est accompagnée d'un code couleur relatant le franchissement théorique des seuils par les truites. (cf. ci-joint)

Le cahier des charges de cette étude prévoit 2 phases distinctes décomposées comme :

- une tranche ferme comprenant :
 - les études préliminaires de 2, 3 ou 4 scénarii par site
 - les études « avant projet » choisi parmi les scénarii en concertation avec le propriétaire du site. Cette première phase permettra d'obtenir :
 - les dispositions techniques envisagées,
 - un calendrier de réalisation,
 - un découpage en tranche,
 - une estimation des coûts de travaux,
 - le besoin de données manquantes nécessaires : levés topographiques et/ou géotechniques
- des tranches conditionnelles après engagement plus formel des propriétaires (signature d'une convention ?) :
 - les études « projet » pour finaliser les plans, les coûts, la mise en œuvre concrète des travaux, etc.
 - la mise en œuvre des travaux après déclaration d'intérêt général (DIG) et enquête publique. Cette procédure administrative permettra à la collectivité de s'assurer de la bonne prise en compte de l'intérêt général, de se substituer aux propriétaires pour la réalisation des travaux et lui faire bénéficier d'aides publiques.

L'ensemble des missions est assuré sous maîtrise d'ouvrage publique intégrant donc nécessairement l'intérêt général pour la réalisation des travaux.

Cette étude doit être confiée à **EGIS'EAU** qui prochainement devrait venir à la rencontre de l'ensemble des propriétaires sur site.

La tranche ferme est entièrement financée par le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne Moyenne et ses partenaires financiers. Encore une fois, **M. BRIZARD** inciste sur la concertation absolument nécessaire avec les riverains pour définir d'un **projet commun**.

La participation financière des propriétaires aux tranches conditionnelles n'a pas encore été décidée, elle devra être précisée pour la demande de DIG.

L'étude porte sur 33 ouvrages qui sont présentés à l'assemblée :

- 22 sur la Glane
- 3 sur la Valette
- 4 sur le Glanet
- 3 sur l'Oncre
- 1 sur la Vergogne

Quelques attentes, questions viennent clore le diaporama quant à :

- aux statuts juridiques des ouvrages : quelles possibilités d'aménagements ?
- existence de levées topographiques et géotechniques des ouvrages ?
- existence d'un profil en long de la Glane ?
- disposition de l'atlas des zones inondables de la Glane ?

Une discussion est ouverte : relevés de conclusion et information

- **M. SCHWARTZ** s'interroge sur la prise en compte des étangs dans cette étude. Hormis l'étang de Peyruche, il n'y avait pas d'autres étangs ciblés. **M. SCHWARTZ** précise qu'il serait peut-être intéressant d'étudier l'étang des Roches sur la commune de Nieul en barrage de la Valette ? Cette proposition sera étudiée avec le bureau d'étude.
- **M. BURGUET** demande pourquoi le Gué Jiraud n'a pas été pris en compte ? **M. BRIZARD** répond que le Gué Jiraud est déjà équipé d'une échelle à poissons, et, que sa problématique d'envasement est une étude à part entière. La mairie de Saint Junien s'occupant déjà de cette problématique particulière en lien avec la production d'eau potable, il n'a pas semblé judicieux de faire doublon sur cet ouvrage. Par contre **M. BRIZARD** ajoute que si l'amélioration du transit sédimentaire est un objectif important de cette étude, c'est que sa meilleure régulation devrait permettre une amélioration de la qualité des eaux de la Glane, source pour la production d'eau potable de Saint Junien.
- **M. et Mme BAHUAU** ainsi que **M. RAINSFORD** demande des précisions quant à la prise en compte des dégradations de berge en amont des barrages ? **M. BRIZARD** répond que s'il existe un réel enjeu en lien avec la détérioration des berges (une maison, un pont, etc.), elles pourront être traitées dans le cadre d'un contrat de restauration et d'entretien des cours d'eau en cours de mise en œuvre sur la Glane. Par ailleurs, **M. BRIZARD** précise également que les notions de dégradations hydro morphologiques des cours d'eau liées aux aménagements proposés devront être traitées par le prestataire. Par exemple, on sait que l'arasement d'un barrage peut provoquer des érosions des berges en amont des barrages, ces dégradations devront être localisées, prévues et des solutions devront être proposées à priori.
- **M. BABULLE** conclue en insistant sur la problématique d'envasement de ce bassin versant qui semble être préoccupante. Il rappelle également la nécessaire bonne qualité des eaux pour une meilleure production d'eau potable à Saint Junien, c'est un enjeu majeur de cette étude et n'attendons pas que l'eau soit rare et de mauvaise qualité pour s'en occuper !

Suite à donner :

- Valider le présent compte rendu, amender sur proposition.
- Rencontre avec les propriétaires riverains sur site
- Lancement de l'étude.

COUPON REPONSE

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

TELEPHONE :

COURRIEL / E-MAIL :

PROPRIETAIRES DU SEUIL / MOULIN :

.....

Dispose de données relatives à mon barrage (statut, fondement en titre, plans, etc.) et
suit près à les mettre à disposition du SABVM

Ne dispose pas d'informations précises quant à mon barrage

Contact :

Yoann BRIZARD
24, avenue du Président Wilson
87700 AIXE SUR VIENNE
Tél. 05.55.70.77.17
Fax. 05.55.70.30.21
Portable : 06.83.77.11.09
sabvm@wanadoo.fr